



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2020_60202_0010

A Marseille, le 30 Juin 2020

Direction : DGAFMG_DCP_Mission Pilotage, Performance et Coordination Générale

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : PRESTATIONS D'ASSISTANCE A LA MISE EN OEUVRE DE DEMARCHES DE PERFORMANCE POUR LA VILLE DE MARSEILLE DANS LE CADRE DU CONTROLE DE GESTION

RÉPONSE SUITE A UNE DEMANDE D'INFORMATION

Question 1, posée le 29-06-2020 :

A la lecture du RC, il semble que vous n'attendez pas de mémoire technique détaillant notre approche au regard des prestations attendues mais uniquement une note méthodologique présentant une mission représentative (avec les items mentionnés à la page 13 du RC). Pourriez-vous s'il vous plaît nous confirmer notre compréhension ?

Réponse 1, transmise le 30-06-2020 :

Il est confirmé que le candidat doit bien remettre un mémoire technique au titre de l'accord cadre : cf article 4.2 du Règlement de Consultation (RC)

Le contenu de ce mémoire technique est détaillé dans l'article 6.2 du RC à savoir :

« 2°) Valeur technique de l'offre 65 %

La valeur technique de l'offre sera appréciée à partir des informations figurant dans le mémoire technique transmis par le candidat, dont le contenu comprendra l'ensemble des informations nécessaires à la notation des sous-critères de la Valeur Technique, détaillés ci-après.

La valeur technique sera évaluée selon les sous-critères suivants :

- Présentation des Références et expériences du candidat sur des prestations similaires (20 points) :

Il est attendu du candidat la description et une mise en exergue des expériences et références précédemment acquises lors d'interventions dans le domaine objet du marché, au sein de collectivités territoriales à volumétrie et échelle comparables.

- Adéquation de profil des intervenants suivant les attendus de l'article 3 du CCTP (20 points) :

- Le profil du référent dédié de l'accord-cadre : le candidat fournira le curriculum vitae ou information équivalente du consultant référent désigné. Outre, ses qualifications, le document détaillera son parcours professionnel, sa (ou ses) spécialisation(s) et ses expériences.
- Le profil des intervenants spécifiquement dédiés : le candidat présentera l'équipe qu'il entend déployer pour les missions que lui confie la ville en fournissant les curriculum vitae ou information équivalente de tous les consultants de l'équipe. Outre, les qualifications de l'équipe, le document détaillera le parcours professionnel de chaque membre, leurs spécialisations et leurs expériences.

- Pertinence de la note méthodologique (15 points) :

- Le candidat présentera une note méthodologique portant sur une mission qu'il a réalisée dans les deux dernières années ou en cours auprès d'une entité publique. Cette mission devra être représentative des prestations demandées au marché. La note devra faire apparaître :
 - Le déroulement de cette intervention et en quoi elle participe à la compréhension de la problématique de la commune,
 - Les techniques et outils utilisés (formation coaching, entretiens de groupe ou individuels, recherches documentaires, sondage, benchmark, questionnaires, métaplan, plannings et calendriers),
 - Les modes de fonctionnement et de travail utilisés avec le client,

Les résultats obtenus : les bénéfices pour l'organisme ou la collectivité, les scénarios présentés.

- Pertinence des livrables (10 Points) :

Les engagements qu'il prend vis-à-vis de ses clients qui lui confient des missions. Il pourra compléter ses propos en joignant sa charte de déontologie ou tout autre document destiné aux consultants dans l'exercice de leurs activités.

Les différents types de supports qu'il restitue pour une mission en décrivant les formes, les contenus et les objectifs. Il fournira le sommaire du(es) rapport(s) de fin de missions réalisées pour une entité publique.

Le mémoire technique du titulaire sera contractualisé conformément aux dispositions de l'article 2 du CCAP de l'Accord-cadre. »

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Aucune modification des documents de la consultation n'a été effectuée à ce jour.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 17 Juillet 2020 à 16 heures est maintenue.